



Droit a la retraite en cas de concubinage

Par **marlène71**, le **03/09/2009** à **21:15**

Bonjour,

J'ai vécu 19 ans avec mon ami , il y a 6 mois nous nous sommes mariés. Malheureusement mon mari est décédé il y a peu .Sachant qu'avant notre rencontre il y a 19 ans il avait été marié moins de 3 trois ans ..

QUESTION : pourrais-je bénéficier plus tard d'une partie de sa retraite? sachant qu'il avait 40 ans lors de sa mort donc pas encore retraité et qu'il avait environ 44 trimestres de cotisation.

pourriez vous me répondre...et si il faut des attestations ou témoignage éventuels pour certifier notre union effective mais non officiele pendant ces 19 ans

MErci Cordialement Marlène